



# Formes d'assistance juridique pour les jeunes immigrés



Les jeunes immigrés peuvent bénéficier de différentes formes d'assistance juridique aux États-Unis, ce qui signifie qu'ils peuvent obtenir un statut légal et être autorisés à rester aux États-Unis à long terme.

## Les deux formes les plus courantes d'assistance juridique auxquelles les jeunes immigrés peuvent prétendre sont les suivantes :



### L'ASILE

Il s'agit d'une protection offerte aux personnes qui craignent de retourner dans leur pays d'origine, en particulier aux personnes qui ont subi des préjudices ou ont été menacées de préjudices en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social particulier.



### LE STATUT SPÉCIAL D'IMMIGRANT JUVÉNILE (SIJS) :

Il s'agit d'une protection offerte aux enfants qui ont été maltraités, abandonnés ou négligés par l'un ou les deux parents dans leur pays d'origine ou aux États-Unis.

Généralement, le répondant ou le tuteur doit obtenir la tutelle légale du jeune pour demander le SIJS.

## Il existe d'autres formes d'assistance juridique pour les jeunes immigrés :



### LE VISA U :

Pour les personnes qui ont été victimes de certains crimes aux États-Unis.



### LE VISA T

Pour les personnes qui ont été victimes de traite des êtres humains aux États-Unis.



### LES PÉTITIONS FAMILIALES

Pour les personnes dont un membre de la famille immédiate a déjà un statut légal aux États-Unis.

**La demande de tout type d'assistance juridique est un processus complexe. Il est très important que la famille consulte un avocat et obtienne une représentation juridique pour le dossier d'immigration du jeune.**

**Ce document est fourni uniquement à titre d'information et n'est pas destiné à servir de conseil juridique.**